

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de HARGNIES, suite à sa convocation en date du 4 avril .

Effectif légal :	11	
Nombre de Conseillers en exercice :	11	
Absent représenté :	1	
Absent non représenté :	2	
Présents :	8	date de convocation : 4 avril 2019

Présents : Bernard DEFORGE, André VINCENT, Stéphane THIBAUX, , Justine APLINCOURT, Philippe PAPIER, Anne CHARLES, Pascal CELLI

Absents représentés : Gino MENNESSON, Oswald BIZOUARD

Absents : Guy PERIGORD, Teddy BISKUPSKI

Madame Justine APLINCOURT a été élu secrétaire.

1 - Approbation du PV du Conseil Municipal du 18 octobre 2018 et du 23 décembre 2018

Les comptes rendus des séances du 18 octobre 2018 et du 23 décembre 2018 sont adoptés à l'unanimité de tous les membres présents.

2 - Objet : taux de fiscalité directe locale 2019

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux comme suit :

Taxe d'habitation :	6,51 %
Taxe sur le Foncier Bâti :	1,82 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	5,14 %
CFE :	6.67 %

3 - Budgets primitifs 2019

Il est distribué un document mettant en évidence les éléments déterminants de l'élaboration des différents budgets

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les budgets :

- Opérations Forestières
- Service des Eaux
- Service de l'Assainissement

- Lotissement
- Budget Principal Commune

	Fonctionnement	Investissement
Commune	1.032.106,00 €	988.480,00 €
Opérations Forestières	257.344,00 €	71.128,00 €
Service des Eaux	81.500,00 €	203.218,06 €
Service de l'Assainissement	28.189,52 €	3.130.461,83 €
Lotissement	111.008,19 €	166.430,36 €

Il invite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs observations.

Après avoir présenté les différents budgets Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les opérations suivantes :

Subvention de la commune (article 657362) au CCAS (article 7474) de 8.000,00 €

Subvention de la commune au service de l'Eau 25.000 €

Versement du budget Opérations Forestières (657341) au budget de la commune (article 74741) de 140.000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité les budgets primitifs 2019 équilibrés en recettes et en dépenses.

4 - Prix de l'eau 2019

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de l'eau et de l'assainissement pour 2019. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Redevance budget de l'eau	0,649 €
Redevance budget assainissement	1,168 €
Redevance de pollution à reverser à l'agence	0,350 €
Redevance de modernisation des réseaux à reverser à l'agence	0,233 €
Soit un prix global de	2,400 €

5 - Subventions 2019 aux associations.

- Associations locales :
- Les Amis de la Fête du Cheval : 650 €
- L'ASLH : 650 €

- L'association du Patrimoine : 650 €
- L'Association La Journée du Cheval 650 €
- Comité de Jumelage Hargnies Pietrabbondante 650 €

Sous réserve que ces associations aient fourni les documents suivants : n° SIRET, bilan financier et projets

- Associations extérieures :
 - Comité Ligue contre le Cancer : 100 €
 - Ass. Paralysés de France et Infirmes Civils : 100 €
 - Secours Catholique Charleville-Mézières : 100 €
 - Syndicat d'élevage hippique de Rocroi 100 €
 - Ass. Française des Scélorés en Plaques : 100 €
 - Union DDEN des Ardennes : 140 €
 - Restos du Cœur : 100 €
 - Les Amis du Château de Hierges 200 €
 - Secours Populaire : 100 €
- Caisse des Ecoles : 300 €
- Football Club de Haybes 325 €

6 - Remboursement de frais

Monsieur le Maire fait part d'un achat effectué par lui-même à Nancy de sachets de bergamotes pour distribuer lors du repas des anciens pour un montant de 204,00 €.

Le Conseil Municipal décide de rembourser ces frais à Monsieur DEFORGE.

7 - Nomination membre du CCAS

Suite au décès d'un membre du CCAS Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la candidature de Marie SANTANGELO pour remplacer Renée KINDER.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette demande.

8 - Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020
 Considérant le non-respect de ce contrat d'objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement de recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités

exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019 contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune qui générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de refuser l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

9 – Compte rendu CCARM du 2nd semestre 2017

Le compte rendu de la CCARM du 2nd semestre, distribué aux membres du Conseil Municipal, n'appelle aucune remarque particulière.

10 - Modification des modalités de location de la salle du Château

La salle du Château pouvant être louée pour des réunions, il est nécessaire d'en préciser les modalités : la location pour les partenaires de la commune (PNR, ONF, Communauté de Communes, le Lien...) est gratuite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la gratuité pour les partenaires de la commune.

11 – Informations sur le réseau routier communal

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Messieurs PIERQUIN et MARTIN du Conseil Départemental pour ce qui concerne le réseau routier communal.

Quatre points particuliers ont retenu leur attention :

- Certaines parties de route sont abimées : des travaux sont programmés en 2019 afin d'effectuer ces réparations
- Travaux d'Assainissement : à la fin des travaux d'Assainissement le Conseil Départemental procédera à la réfection de la chaussée.

- Tonnage : la question du tonnage des véhicules a été évoqué notamment sur la route de Haybes et celle du Pont Colin (une entrevue entre Mr DEFORGE et le Bourgmestre de Gédinne a eu lieu à ce sujet)
- Limitation de vitesse : Monsieur le Maire a proposé de limiter la vitesse dans Hargnies de l'entrée du village en venant de Vireux jusqu'après l'école des filles à 30 km/h. Un plateau sera installé devant la mairie.

12 – Questions diverses

Anne CHARLES évoque le dépôt de remblais sous la ligne électrique en allant vers la Belgique : ceux-ci ont été déposés par Mme CORNIQUET sur un terrain lui appartenant.

Bernard DEFORGE fait part du problème de distribution du courrier aux Vieux Moulins d'Hargnies. La Poste propose un nouveau système suite à une réunion entre les différents bureaux concernés. Une période de tests sera effectuée.

Anne CHARLES informe que, suite au ramassage de déchets effectué par l'ASLH, il reste des sacs sur la Route de Madame de Cormont. Ces sacs ont été récupérés ce jour.

La séance est levée à 22h20